



Lycée voie(s)	Générale  CAP	Technologique  Seconde	Professionnelle  Première	Enseignement
				Commun
				De spécialité
				Optionnel
Terminale				
Enseignement moral et civique				

## Thème annuel – S’engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Les questions de société relatives au changement climatique

### Sommaire

Référence aux programmes	2
Introduction	4
<b>Le défi lié aux changements et risques environnementaux interroge le modèle et le fonctionnement des sociétés démocratiques</b>	<b>5</b>
• Une réflexion sur les manières d’habiter nos territoires	5
• Une responsabilité des différents acteurs et des pouvoirs publics face à des enjeux liés au présent et à l’avenir	6
• L’impulsion et le pilotage des politiques publiques : l’exemple de l’État français face aux défis environnementaux	7
<b>Les adaptations primordiales des sociétés face à ces transformations environnementales majeures</b>	<b>10</b>
• De nécessaires réponses globales au défi environnemental, mais adaptées aux échelles nationales et locales	10
• L’identification des leviers et des freins : un équilibre essentiel dans la conduite de l’action publique en faveur de l’environnement	11
• Face au défi environnemental, le risque de remise en cause de la démocratie.	13
• Une mise à distance critique : déconstruire les théories « climatosceptiques »	14
<b>L’émergence de nouvelles formes de débat démocratique et d’engagement citoyen</b>	<b>16</b>
• La pluralité des formes d’engagement	16
• Une multiplicité des actions et des formes de militantisme	16
• Face au défi environnemental, un modèle de société de plus en plus interrogé et des réponses à co-construire	17
• De nouvelles formes de débat démocratique et d’engagement citoyen	18
<b>Bibliographie, sitographie, ressources</b>	<b>20</b>
• Bibliographie	20
• Sitographie	20

## Référence aux programmes

Le programme de la classe terminale est construit autour de la problématique du débat démocratique dans une période où les démocraties sont traversées par des transformations majeures. Trois transformations sont retenues : les changements environnementaux, le développement des biotechnologies et la révolution numérique. Au regard de leurs enjeux, ces transformations interrogent les pratiques démocratiques, leurs adaptations et leur renouvellement à toutes les échelles des territoires. Elles sont à l'origine de nouvelles formes d'engagement citoyen.

Dans le cadre du projet, une de ces transformations, en lien avec la spécialité de formation ou le champ d'intérêt des élèves (construction durable, bien-être et santé des populations, e-commerce, transports et logistique...) est retenue et étudiée. Néanmoins, un temps est consacré à l'étude des deux autres transformations.

La transformation étudiée à titre principal doit l'être dans ses relations avec les formes du débat démocratique et leur évolution. Le projet peut trouver sa place dans la réalisation du chef-d'œuvre et dans les projets inter ou pluridisciplinaires autour du développement durable, du numérique ou des questions relatives à la santé. Les liens avec les autres programmes d'enseignement sont exploités autant que possible.

### Thème annuel : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques exemples de questionnements possibles : *comment la bioéthique s'invite-t-elle dans le débat ? Quelle démocratie à l'heure du numérique ? Quelles évolutions du travail dans une société numérique ? Comment les citoyens peuvent-ils bien s'informer pour prendre part aux débats ? Etc.*

Le projet construit par le professeur à partir des questions des élèves les conduit à acquérir les connaissances suivantes :

- Changements environnementaux, révolution numérique et essor des biotechnologies interrogent l'avenir des hommes en société, qui doivent s'adapter aux grandes mutations engendrées par leurs modes de développement et par les progrès technologiques. Ces défis de société se posent à toutes les échelles de territoire et appellent des réponses locales, nationales et internationales. Ils mettent à l'épreuve la capacité des démocraties à conduire le changement dans l'intérêt général et le respect des droits fondamentaux.
- En démocratie, ces défis suscitent des débats dont les enjeux sont politiques, économiques et sociaux, et sont abordés dans tous les espaces de la vie démocratique : assemblées\* représentatives élues, réunions publiques, médias (presse, radio, télévision), réseaux sociaux et forums en ligne. Les débats prennent des formes diverses : débats électoraux, débats parlementaires, débats d'experts, référendums, manifestations citoyennes, pétitions, consultations, négociations... Ils ne mobilisent pas seulement les militants (syndicats\*, associations\*, partis politiques\*), mais également les citoyens qui s'engagent dans l'espace public. Ils sont l'expression du pluralisme\* démocratique et de la liberté d'expression\*. La responsabilité\* des citoyens est donc engagée, à titre individuel comme à titre collectif. À la démocratie représentative\* s'ajoute la demande des citoyens de prendre part directement aux débats de société. Au sein des établissements scolaires, les conseils de vie lycéenne permettent l'expression des élèves relayée aux échelles académique et nationale.

L'étude des formes du débat en démocratie prend appui sur les trois transformations qui sont étudiées, par ailleurs, dans le cadre des autres enseignements :

- **Changements et risques environnementaux (changement climatique, dégradation de la biosphère, diminution de la biodiversité animale et végétale par exemple) : produire, consommer, habiter, se déplacer conduisent à consommer des ressources non renouvelables et posent la question de la durabilité des modes de développement des sociétés au regard des besoins humains. Cela suppose également de recourir à de nouvelles ressources. Pour mener le projet, il est possible de s'appuyer, par exemple, sur la loi relative à la protection de la nature (1976), sur la Charte de l'environnement (2005) et sur les Accords de Paris sur le climat (2015).**
- Biotechnologies et éthique : le recours aux biotechnologies et à la génétique – pour la santé humaine, l'alimentation humaine et l'agriculture, la production industrielle afin d'améliorer ou de réparer le vivant – interroge notre rapport à la nature et la conscience de nos limites. Ces évolutions technologiques posent des problèmes de bioéthique qui s'invitent ainsi dans le débat autour de leurs potentialités, de leurs risques et de leurs dérives éventuelles. Pour mener le projet, il est possible de faire référence, par exemple, à la création du Comité consultatif national d'éthique (1983), à la loi relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, et à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal (1994).
- La révolution numérique et l'essor de l'Internet : ils ont d'abord été perçus comme facteurs d'une plus grande liberté de communication et comme des outils d'une démocratisation des savoirs. Mais leur inégal accès dans les territoires et leur inégale maîtrise par la population créent une fracture numérique au sein de la société. La digitalisation présente des risques pour les libertés et la sécurité des États et des individus. Pour mener le projet, il est possible de faire référence, par exemple, à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (1978), à la création de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (2009) et à la loi pour une république numérique (2016).

## Thème annuel : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

### Notions et mots-clés :

Assemblée\*  
Association\*  
Démocratie  
représentative\*  
Liberté d'expression\*  
Parti politique\*  
Pluralisme\*  
Responsabilité\*  
Syndicat\*

### Repères et références sur les formes du débat : (en italique, les repères du collège)

- 1881 : Loi sur la liberté de la presse.
- 1901 : Loi définissant la liberté d'association.
- 1944 : *Droit de vote des femmes*.
- 1974 : Premier débat télévisé de second tour de l'élection présidentielle.
- 1982 : Loi sur la liberté de l'audiovisuel.
- 1989 : Création du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).
- 1991 : Décret de création des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL).
- 2003 : Révision constitutionnelle sur la démocratie de proximité.
- 2017 : Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (Titre 1 : Émancipation des jeunes, citoyenneté et participation).

### Lien avec les programmes de géographie :

- thèmes 1 et 2 de la classe terminale : « **L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer** » ; « **Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter** ».

### Lien avec les programmes d'histoire :

- thème 2 de la classe terminale : « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** ».

### Lien avec les programmes de français :

- objet d'étude en classe terminale, « **Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique** ».

### Lien avec les programmes de PSE :

- module B2 : « **Les risques majeurs** » en classe de seconde,
- module B4 : « **L'eau et le développement durable** » en classe de première,
- module B5 : « **Les ressources en énergie et le développement durable** » en classe terminale.

## Introduction

Le changement climatique, la dégradation de la biodiversité et de la biosphère et leurs conséquences (économiques, sociales, environnementales, sanitaires, etc.) posent à nos sociétés des questions récurrentes et amplifiées depuis les dernières décennies. Ils suscitent une mobilisation citoyenne sans précédent (mouvements sociaux, collectifs d'experts, ONG, scientifiques...) et l'implication de nombreux acteurs entretenant des relations de coopération mais également de conflit. Ils nourrissent des débats dont les enjeux sont politiques : ainsi la prise en compte dans les politiques publiques de ces transformations majeures, de leurs conséquences et des risques qu'elles entraînent, interrogent les modes de gouvernance à toutes les échelles ainsi que les pratiques démocratiques, d'autant que si les conséquences de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement sont établies (climat, sécurité alimentaire, accès aux ressources vitales, migrations, précarité énergétique...), ces atteintes sont pour la majorité d'entre elles liées aux conséquences des modes de vie d'une minorité de l'humanité, la plus aisée.

En France, la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier<sup>1</sup>, donne comme définition juridique de l'environnement, « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent » et précise que l'environnement « [fait] partie du patrimoine commun de la nation ». Associé à la notion d'anthropocène, il est devenu progressivement un enjeu public. À toutes les échelles, l'évolution du droit de l'environnement ainsi que les politiques publiques des dernières décennies illustrent

<sup>1</sup>. [Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.](#)

les efforts des États en matière de protection environnementale et de développement durable<sup>2</sup>. Ces politiques s'inscrivent dans la mise en œuvre des principes de prévention, d'intégration, de précaution, de correction et de participation des citoyens. Toutefois, le bilan des politiques environnementales est mitigé<sup>3</sup>. Certains qui s'expriment notamment dans les manifestations et sur les réseaux sociaux pointent le fait que les choix politiques opérés et les moyens afférents ne sont pas toujours à la hauteur des attentes et des objectifs. D'autres dénoncent le déficit de justice sociale des mesures adoptées. Plus généralement, l'acceptabilité sociale des politiques conduites pour limiter les changements environnementaux, s'adapter et prévenir les risques engendrés fait débat. En outre, dans un contexte de mondialisation, la nécessité d'une démarche collective de préservation de l'environnement se heurte aux intérêts et réalités des différents États.

Cette fiche articule les formes du débat en démocratie (voir la fiche générale « Espace public, engagement et culture du débat démocratique ») et les changements et risques environnementaux : elle intègre des éléments de connaissance et identifie des pistes de mise en œuvre pédagogique.

Dans sa première partie, elle montre que, dans le cadre des débats, le défi lié aux changements et risques environnementaux interroge le rôle des acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) et en conséquence, le modèle et le fonctionnement des sociétés démocratiques. Dans la deuxième partie sont abordées les nécessaires adaptations des sociétés à ces transformations environnementales majeures, les principaux instruments mobilisés par les pouvoirs publics pour faire face à ces enjeux ainsi que les risques que l'enjeu environnemental fait peser sur les sociétés démocratiques. Enfin, la troisième partie met en perspective l'émergence de nouvelles formes de débat démocratique et d'engagement citoyen sur les questions environnementales.

## Le défi lié aux changements et risques environnementaux interroge le modèle et le fonctionnement des sociétés démocratiques

### Une réflexion sur les manières d'habiter nos territoires

Défi majeur de notre époque, les changements environnementaux conduisent tout d'abord à interroger les manières d'habiter nos territoires et donc également de produire, de consommer (notamment les ressources non renouvelables) et de se déplacer, chacun de ces termes renvoyant à la réflexion autour des enjeux globaux du monde contemporain (ces thèmes sont au cœur du programme de géographie de la classe de terminale bac professionnel). Ils concernent aussi bien le quotidien des citoyens que l'ordre géopolitique mondial. Il s'agit ici de mettre en perspective le caractère politique de l'anthropocène et la nécessité de reconnecter « le monde dans lequel on vit [...] et celui dont on dépend<sup>4</sup> ».

2. Amandine Orsini, [L'action publique face à la crise environnementale mondiale](#), 25 juin 2020, ENS de Lyon, Ressources en sciences économiques et sociales.

3. Commissariat général au développement durable, « [L'évaluation des politiques publiques](#) », mise à jour au 16 mars 2021.

4. Postface de Bruno Latour in François Gemenne, Aleksandar Rankovic, *Atlas de l'Anthropocène*, Atelier de cartographie de Sciences Po, Les Presses de Sciences Po, 2019.

Dans les sociétés démocratiques, ces transformations ouvrent la voie à une réflexion spécifique qui s'articule notamment autour des relations entre la science et le politique. Sur le plan scientifique, s'il est aujourd'hui incontestable que les activités humaines conduisent à une évolution des caractéristiques environnementales à l'échelle de la planète<sup>5</sup> et qu'il est nécessaire de prendre des mesures immédiates face au défi environnemental<sup>6</sup>, la médiatisation des rapports du GIEC contribue à la prise de conscience des enjeux environnementaux et apporte un appui scientifique à la mobilisation citoyenne et publique. En outre, la communauté scientifique joue également un rôle décisif dans l'élaboration de scénarios prospectifs, susceptibles de conduire à une gestion rationnelle de ces changements.

### Focus : les enjeux environnementaux de la Covid-19

La pandémie de Covid-19 qui a touché l'humanité en 2019-2021 soulève de nombreuses interrogations sur le rapport entre les sociétés et leur environnement. Elle met en perspective l'articulation entre toutes les échelles, mondiale, européenne, nationale et locale. Les sociétés et leurs environnements relèvent d'équilibres fragiles : il est possible d'aborder avec les élèves, par exemple, le rôle de l'opinion publique, des médias ainsi que les responsabilités individuelles et collectives face aux risques sanitaires majeurs. Il pourrait également s'agir, en lien avec les enjeux environnementaux soulevés par la crise, d'étudier les différentes modalités de l'engagement (associatif, politique, syndical) et d'affermir chez les élèves la connaissance de la démocratie représentative.

## Une responsabilité des différents acteurs et des pouvoirs publics face à des enjeux liés au présent et à l'avenir

La prise de conscience individuelle et collective des enjeux environnementaux incluant les générations futures questionne la responsabilité des acteurs, leur engagement et les arbitrages rendus, qu'il s'agisse des politiques conduites par les États aux différentes échelles, du rôle joué par chaque citoyen, par les ONG et les associations ou des stratégies des firmes et entreprises privées. Les défis liés aux changements et risques environnementaux impliquent donc de faire porter la réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre effective de solutions en interrogeant les rôles des États et des gouvernements, des acteurs privés ou des citoyens : tous peuvent jouer un rôle d'accélérateur ou être source de contraintes et de blocages. Ces défis interrogent les nouvelles formes de démocratie, renouvellent la réflexion sur la participation des citoyens et leur lien avec leurs représentants, auxquels ils délèguent leur pouvoir de définition et d'organisation du bien commun.

5. C'est ce qu'ont mis en évidence les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Créé en 1988 et regroupant 195 pays, sa mission est de fournir un état des lieux le plus précis, le plus récent, le plus objectif des connaissances. Il s'intéresse à la fois aux données scientifiques, techniques, socio-économiques du changement climatique, mais aussi à ses causes, à ses répercussions potentielles et aux stratégies qui permettent d'atténuer ses effets. Le premier rapport de 1990 débouche, deux ans plus tard, sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La publication du [6<sup>e</sup> rapport](#) a débuté en 2021 (en version anglaise uniquement).

6. Le rapport *L'Avenir de l'environnement mondial*, publié par l'ONU en mars 2019 et rédigé par 250 scientifiques et experts originaires de plus de 70 pays, appelle les décideurs à prendre des mesures immédiates pour s'attaquer aux problèmes environnementaux urgents afin d'atteindre les objectifs de développement durable (consulter le [résumé à l'intention des décideurs](#), en français).

## L'impulsion et le pilotage des politiques publiques : l'exemple de l'État français face aux défis environnementaux

À titre d'exemple, la condamnation de la France par la justice européenne le 24 octobre 2019, pour manquement aux obligations issues de la directive sur la qualité de l'air de 2008<sup>7</sup>, met en évidence la responsabilité de l'État en matière d'exercice de la puissance publique, d'aménagement et de choix législatifs dans ce qui est désigné aujourd'hui comme un impératif de santé publique et environnementale. La justice européenne enjoint l'État français à mettre en œuvre des plans plus ambitieux de réduction des niveaux de particules PM10 ou de dioxyde d'azote, qu'il s'agisse de création de nouvelles zones à faibles émissions dans les grandes agglomérations ou du développement de modes de transport associés aux concepts de mobilité douce ou de mobilité durable. Le professeur pourrait mettre en lien la question des mobilités avec la spécialité de formation des élèves (par exemple : la maintenance des véhicules - voitures particulières- dans le cadre de l'action des campus des métiers et des qualifications).

Ces défis environnementaux contemporains et leurs conséquences interrogent la capacité de nos sociétés à s'adapter aux grandes mutations engendrées par leurs modes de développement et par les progrès technologiques : le rôle de l'État dans l'impulsion et le pilotage des politiques publiques, l'identification des leviers, les effets attendus, leurs conséquences sociales, sur les territoires et les secteurs économiques.

7. Cette décision a fait l'objet d'un [communiqué de presse](#) publié par la Cour de justice de l'Union européenne.

### Focus : les politiques publiques en matière de protection environnementale et de développement durable

Pour mener le projet, il est possible de s'appuyer sur la [loi relative à la protection de la nature](#) (1976), sur la [Charte de l'environnement](#) (2005) et sur l'[Accord de Paris sur le climat](#) (2015).

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a pour la première fois imposé la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre des procédures d'autorisation préalable à la réalisation de certains travaux ou ouvrages. Ces obligations ont ensuite été reprises au niveau du droit européen.

La **Charte de l'environnement**, à valeur constitutionnelle (révision constitutionnelle du 1<sup>er</sup> mars 2005), introduit dans le droit français de nouveaux principes, droits et devoirs en lien avec le respect de l'environnement français. Reconnaisant l'environnement comme « patrimoine commun de tous les êtres humains », elle consacre notamment « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (art. 1), le « principe de précaution » (art. 5), le « développement durable comme objectif des politiques publiques » (art. 6) et le « droit pour tout citoyen d'accéder aux informations sur l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant des conséquences sur l'environnement » (art. 7). Ces droits s'accompagnent aussi de devoirs. Ainsi, chacun doit « participer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (art. 2), « prévenir ou limiter les conséquences des atteintes qu'il peut porter à l'environnement » (art. 3), et « contribuer à leur réparation » (art. 4).

À une autre échelle, l'**accord de Paris sur le climat** est le premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique, adopté lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) en décembre 2015. Il définit un cadre mondial visant à limiter les risques liés au changement climatique en contenant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à plus 2 °C, voire à 1,5 °C. Il vise également à renforcer la capacité des pays à faire face aux conséquences du changement climatique et à les soutenir dans leurs efforts. La même année, est adopté à New York l'agenda 2030 du développement durable, qui fixe les [17 Objectifs de développement durable \(ODD\)](#) afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités, garantir l'accès à l'eau et à l'éducation, faire reculer les grandes pandémies et préserver la planète. Cette démarche à caractère universel apporte un cadre aux politiques de développement jusqu'en 2030.

En France, la **loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** a renforcé à nouveau le cadre législatif en fixant l'objectif d'accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien (isolation des logements, villes moins polluées, etc.). Par ailleurs, la COP 26 de Glasgow, réunie en novembre 2021, s'est fixé pour objectifs de rehausser l'ambition climatique et de déterminer les règles d'application de l'accord de Paris et de l'engagement financier des États.



### Pistes de mise en œuvre pédagogique : la fabrique de la réglementation environnementale

Dans le cadre d'une démarche concrète, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Il peut notamment partir des questionnements suivants : *Comment les transformations environnementales s'invitent-elles dans le débat ? Quelle démocratie à l'heure du développement durable ? Quelles évolutions du travail entraînent les questions liées au développement durable ? Comment les citoyens peuvent-ils s'informer pour prendre part au débat ? Etc.*

En lien avec l'articulation de l'action publique à différentes échelles (de « l'agir local » au « penser global », par exemple), il peut s'agir de conduire une recherche documentaire en s'appuyant sur les questions suivantes :

- À la suite de l'interdiction d'une dizaine de produits en plastique à usage unique par la [directive européenne 2019/904](#) relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement à compter de 2021, quelles propositions souhaiteriez-vous porter devant le Parlement européen : l'interdiction progressive de tous les plastiques à usage unique ou la nécessité de maintenir le recours aux plastiques à usage unique dans certains domaines (médical, esthétique...) ? Il s'agirait ici de travailler avec les élèves la manière dont les idées peuvent être mises en actes, traduites en politiques concrètes et s'incarner dans des territoires et des pratiques.
- À l'échelle d'une collectivité territoriale, conduire une recherche documentaire sur les conséquences de l'intégration de nouvelles pistes cyclables dans le système de circulation et répondre à la question suivante : *quelles propositions souhaiteriez-vous défendre devant le conseil municipal ? Pérenniser les aménagements cyclables de transition et en créer d'autres, ou favoriser le développement des transports en commun, eu égard, notamment, aux réactions des automobilistes et de certains riverains ?*

À partir de l'analyse des débats parlementaires, il peut également s'agir de faire travailler les élèves sur **le parcours d'élaboration d'une loi** contre les changements environnementaux, par exemple celui de la [loi du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience, en axant l'analyse sur la mise en œuvre de certaines des étapes suivantes : mise en place de la Convention citoyenne pour le climat, travaux du Conseil de défense écologique en juillet 2020, plan France relance en septembre 2020, réunions de concertation sur les propositions de la Convention durant l'automne 2020 (Parlement, collectivités territoriales, entreprises, syndicats et organisations non gouvernementales), réunions de travail animées par différents ministres (membres de la Convention citoyenne pour le climat, parlementaires) pour mettre au point le « projet de loi climat » issu des travaux de la Convention, présentation en conseil des ministres en février 2021 du projet de loi « climat et résilience » traduisant une partie des mesures législatives préconisées par la Convention citoyenne, adoption de la loi, le 20 juillet 2021, promulgation le 22 août 2021.

## Les adaptations primordiales des sociétés face à ces transformations environnementales majeures

### De nécessaires réponses globales au défi environnemental, mais adaptées aux échelles nationales et locales

En lien avec les [Objectifs de développement durable](#) et [l'agenda 2030](#), les transformations environnementales interrogent nos pratiques démocratiques et nos capacités d'adaptation et de renouvellement à toutes les échelles pour répondre aux enjeux politiques, économiques et sociaux. Les réponses apportées par les sociétés démocratiques doivent prendre en compte le rapport complexe que les hommes entretiennent avec leur milieu, rapport qui est le fruit de la longue histoire des rapports entre la nature et les sociétés<sup>8</sup>, tout en intégrant les exigences éthiques contemporaines et le respect des droits de l'homme. Ces défis de société, ainsi que les demandes sociales qui en résultent, se posent à toutes les échelles et appellent des réponses locales, nationales et internationales. Ils mettent à l'épreuve le modèle même des sociétés démocratiques dans leur capacité à conduire le changement en faveur de l'intérêt général et du respect des droits fondamentaux de tous les citoyens.

En effet, toutes les populations ne sont pas égales devant les conséquences de ces transformations environnementales. Leur gestion à l'échelle planétaire, tout comme les mesures spécifiques prises aux échelles nationale et locale interrogent la mise en œuvre même des principes de solidarité et de justice sociale. Des tensions s'expriment lorsque l'État utilise la fiscalité pour financer des dispositifs anti-pollution (l'écotaxe rejetée par les « bonnets rouges » en 2013) ou crée des taxes pour que les citoyens intègrent dans leur comportement le coût des externalités (coûts sociaux et environnementaux). En 2018, le mouvement des « gilets jaunes » en France illustre la question de l'acceptabilité sociale des mesures prises : adoptant comme signe de ralliement le gilet de sécurité (équipement obligatoire en France pour les véhicules motorisés), ce mouvement conteste la hausse de la fiscalité sur les hydrocarbures, avant de développer un ensemble de revendications notamment sociales<sup>9</sup>. Ainsi, le développement durable suppose une réflexion pluridisciplinaire, au croisement des dimensions économique, politique, sociale, environnementale et culturelle.

Si les changements environnementaux appellent à des réponses collectives à l'échelle de l'humanité (telles celles adoptées par les conférences des parties), celles-ci doivent nécessairement être adaptées aux échelles nationale ou locale : les choix et l'application des mesures supposent de prendre en compte les populations et les territoires, leurs facultés d'adaptation et de résilience.

8. Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2015.

9. « [Que disent les sciences sociales sur le mouvement des gilets jaunes ?](#) », Géoconfluences, 27 novembre 2018.

## L'identification des leviers et des freins : un équilibre essentiel dans la conduite de l'action publique en faveur de l'environnement

Parallèlement, les acteurs politiques reconnaissent les changements environnementaux comme un des principaux enjeux de l'action publique. Le discours sur l'environnement s'est largement développé depuis le début des années 2000. S'il ne peut être aujourd'hui considéré comme relevant du seul apanage des partis politiques « verts », il demeure traversé par de nombreuses contradictions car il touche à la nature systémique des relations entre l'homme et son environnement : la question des choix énergétiques (notamment concernant le nucléaire, les investissements dans les énergies fossiles), l'accompagnement à la transition énergétique des particuliers et des entreprises (notamment leurs implications fiscales), la localisation et les modes de production industrielle et agricole, les mobilités, l'isolation du bâti, l'économie circulaire, la réduction des déchets (notamment plastiques). Il peut être ainsi intéressant d'analyser les discours construits autour d'un des thèmes liés à l'écologie politique : relations sociétés/nature, (in)justices environnementales, démocratie environnementale, modèles de développement, migrations environnementales, etc.

Dans une démocratie représentative, la volonté générale s'élabore dans le cadre des instances représentatives. Cependant, depuis une vingtaine d'années, les critiques et les interrogations se multiplient, notamment en ce qui concerne le rôle des comités d'experts et des agences publiques qui guident l'action des pouvoirs publics : Haut conseil pour le climat, Agence de la transition écologique (Ademe), Commission de l'économie du développement durable.

Quelques questions peuvent être soulevées avec les élèves : *quel doit être le rôle de ces agences dans l'élaboration et le pilotage des politiques environnementales ? Quels liens entre experts et décideurs dans la prise de décision et la conduite de l'action publique ? D'autres questions se posent également en matière de politique environnementale : comment ne pas condamner les minorités au silence ? Comment veiller à ce que la représentation nationale illustre la diversité territoriale, sociale, économique et culturelle de la société ?*

### Focus : transition écologique, transition énergétique, développement durable : de quoi parle-t-on ?

Créé en 1971 sous la présidence de Georges Pompidou, le ministère français de l'Environnement a été rebaptisé, dans les années 2000, ministère de l'Écologie et du Développement durable. Il est devenu, en 2017, ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette succession d'appellations résume assez bien l'évolution des enjeux tels qu'ils sont perçus dans la sphère politique.

La transition écologique est une formule médiatisée assez récemment. En France, elle émerge dans le débat public à la suite du Grenelle de l'environnement et se concrétise en 2013 avec l'installation du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Elle traduit l'idée d'une démarche concrète à entamer « ici et maintenant », par des femmes et des hommes inscrits dans leurs territoires de vie, pour mieux répondre aux enjeux environnementaux locaux et globaux et soulève les questions de l'acceptabilité et de l'appropriation des mesures.

Plus généralement, le terme de transition se décline de multiples manières : transition écologique, transition démographique, transition énergétique, etc. Il interroge le changement de nos attitudes face à l'économie, l'écologie, la maladie, nos modes de vie urbains ou non, nos manières de consommer ou d'aménager nos espaces de vie. Ces transitions renvoient à un ensemble de choix et de stratégies pour l'avenir, parfois subis par une partie de la population, nécessitant une cohérence sur le long terme selon les voies empruntées tant collectivement qu'individuellement. Par exemple, la transition énergétique traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles peu coûteuses à une société plus sobre en énergie et en émissions de gaz à effet de serre. Elle constitue un des volets de la transition écologique.

Le concept de développement durable repose sur des contenus validés internationalement. Apparu dans les années 1980, le développement durable se définit comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport Brundtland, 1987), c'est-à-dire comme un processus qui vise à concilier l'écologique, l'économique et le social en établissant une sorte de cercle vertueux entre ces trois aspects. Les années 1990 ont proclamé l'avènement du développement durable (popularisé par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992). Pourtant, ce **concept idéologique** est critiqué et questionné car il ne remet pas en cause le mode de fonctionnement des sociétés fondé sur la croissance et le développement. Si le concept entend trouver un équilibre entre développement et ressources (la durabilité), et apporter ainsi une réponse globale aux problèmes posés, les débats portent sur la manière de le mettre en place. Certains considèrent que les deux termes sont antinomiques. Le développement durable s'est néanmoins imposé comme une nouvelle manière de penser le monde, de définir un projet de société et de faire face à de nombreux défis contemporains (impact de la mondialisation dans les territoires, dégradation de la biodiversité et pression sur les ressources, problématiques de l'eau, réchauffement climatique, par exemple).

## Face au défi environnemental, le risque de remise en cause de la démocratie

Face aux changements environnementaux (dont l'homme, de manière générale, peut être considéré comme victime et responsable), la question de la transition écologique soulève ainsi celle du rapport entre intérêt général et intérêt particulier, et questionne la notion d'intérêt général, ce qui peut faire l'objet de discussions et de réflexions autour par exemple de l'effacement de l'intérêt général d'un État devant celui de l'humanité. L'étude de la défiance à l'égard de la représentation nationale ou des institutions permet d'aborder avec les élèves la perception des lois environnementales par l'opinion publique, leur application réelle et le risque que le défi environnemental représente pour nos démocraties. Les propos du physicien Dennis Meadows, coauteur du rapport du Club de Rome en 1972<sup>10</sup>, sont toujours d'actualité : « Les problèmes engendrés par le changement climatique et la pollution exigent de déployer des mesures extrêmement coûteuses à court terme, mais dont les effets ne se mesureront pas avant des décennies. Aucun homme politique ou parti ne remportera une élection avec un tel programme. C'est la limite de la démocratie, qui a échoué à traiter le problème environnemental, même si elle reste le meilleur régime que nous connaissions<sup>11</sup> ». La question est d'autant moins évidente que les populations ne placent pas forcément la lutte contre les changements environnementaux en tête de leurs priorités. Seule une catastrophe génère parfois une prise de conscience.

Cela pose également la question des temporalités, ce qui est l'occasion de réactiver des acquis de la scolarité en histoire (temps long, temps court) :

- des temporalités d'une longueur incompatible avec le temps de la démocratie (le temps long des évolutions de la planète *versus* le temps court de l'action politique, de la satisfaction de nos besoins) ;
- la difficulté à se projeter dans un avenir lointain pour un citoyen, mais aussi pour un acteur politique (le temps d'une vie humaine, le temps de l'action politique) ;
- la tension entre l'idée d'urgence et le long terme, qui amène à trouver un équilibre pour contrer d'un côté l'idée qu'il n'y a déjà plus rien à faire et que toute mesure est inutile ou insuffisante, et celle de l'autre côté de voir ces réalités comme lointaines (« la fin du monde et la fin du mois » pour reprendre une formule liée au mouvement des gilets jaunes) ;
- cela pose aussi à nouveau la question de la place des experts, *a fortiori* quand il s'agit de projections sur l'avenir, par définition incertaines.

L'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre de son programme de recherche « La démocratie face aux enjeux environnementaux<sup>12</sup> » propose de repenser la démocratie en fonction des nouveaux enjeux environnementaux à travers quelques grandes thématiques : les nouvelles vulnérabilités induites par les changements environnementaux qui s'ajoutent aux vulnérabilités sociales déjà existantes, l'évaluation économique des biens environnementaux (l'attribution d'une valeur monétaire à l'environnement recouvre une dimension normative et, potentiellement, une dimension idéologique), les nouvelles pratiques de gouvernance

10. Ce rapport, intitulé en français *Halte à la croissance ?* diffusé à 16 millions d'exemplaires, a fait acquérir au Club de Rome (groupe de scientifiques, économistes, fonctionnaires, industriels de 52 pays) une notoriété internationale. Soulevant de vives critiques, ses conclusions en appellent à la « croissance zéro ».

11. La citation est extraite d'un [entretien](#) au journal *Le Monde* du 2 décembre 2018.

12. « [La démocratie face aux enjeux environnementaux – DEMOENV](#) », site de l'Agence nationale de la recherche.

(leur légitimité, leur efficacité, les processus de privatisation progressive et la réduction du domaine public), les limites de la protection juridique nationale et internationale de l'environnement (notamment la question du *dumping* environnemental), les conceptions politiques présentées comme susceptibles de répondre aux urgences environnementales et la possibilité de dérives autoritaires. Les sociétés démocratiques sont donc confrontées à une remise en cause globale.

### Une mise à distance critique : déconstruire les théories « climatosceptiques »

Parmi les formes de défiance, l'une concerne l'information et les données scientifiques relatives aux changements climatiques. La diffusion de fausses données ou la construction de prétendues « vérités alternatives » relèvent d'une posture devenue classique dans le cadre de la « complosphère » en remettant en cause le consensus scientifique sur ces questions. Il est intéressant d'étudier avec les élèves les ressorts de la diffusion, sur les réseaux sociaux, de schémas interprétatifs allant de la remise en question de la cause anthropique dans le réchauffement climatique jusqu'à la négation de celui-ci. Ces formes de complotisme sont par ailleurs largement relayées dans la sphère politique par certains dirigeants qui se servent des réseaux sociaux comme tribunes : en témoignent par exemple les tweets climatosceptiques du président américain Donald Trump au moment du retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat en 2017 ou les discours du président brésilien Jair Bolsonaro sur le changement climatique, diffusés sur sa chaîne YouTube (par ailleurs suspendue une semaine en octobre 2021 par la plate-forme en raison de fausses informations faisant état d'une corrélation entre vaccin anti-Covid 19 et contamination par le virus du sida), ainsi que sur ses comptes Facebook, Twitter et Instagram. Il s'agit de montrer que la fausse nouvelle est une publication volontairement orientée, diffusant des thèses erronées (et potentiellement connues comme telles par celui qui les diffuse), dans le but d'influencer l'opinion. Pour travailler sur cette question avec les élèves, il convient de faire comprendre ce qui fonde la connaissance scientifique sur les changements environnementaux (voir les travaux du GIEC) et de distinguer la connaissance (vérifiée et vérifiable) de la dimension subjective de l'opinion. L'analyse de la construction de ces théories climatosceptiques et de leur diffusion pourra s'articuler avec l'étude de l'impact des « bulles de filtre » (méthodes de filtrage du contenu par un algorithme) auxquelles est assigné l'utilisateur et des biais de confirmation qu'elles engendrent.

### Pistes de mise en œuvre pédagogique

Les pistes pédagogiques sont nombreuses. À titre d'exemple, dans les filières liées aux métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, il pourrait s'agir de mettre en perspective l'impact des politiques liées à la transition environnementale sur les évolutions des métiers de la réalisation des ouvrages du BTP, qu'il s'agisse de métiers existants ou de nouveaux métiers. En lien avec l'évolution des modes de vie, on peut également aborder les débats actuels sur les conséquences de l'essor de l'habitat individuel (dont le succès résulte également d'une baisse des coûts permise par la standardisation des méthodes de construction) : étalement urbain et mitage, conflits d'usage, allongement des mobilités. Dans ce cas, il importerait de réfléchir à la manière dont celui-ci interroge notre modèle de société et met en tension les aspirations des populations et les tentatives de l'État pour réguler le développement des zones pavillonnaires (loi SRU, lois Grenelle 1 et 2, loi ALUR pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové).

Il pourrait également s'agir, dans les filières des métiers des transitions numérique et énergétique, de mettre en évidence l'impact des politiques en matière de transition énergétique et écologique sur le secteur de l'énergie. Il s'agirait ainsi, notamment, de montrer comment les organisations professionnelles et syndicales sont associées à la réflexion par le ministère de la Transition écologique afin de répondre aux enjeux de transition écologique, conformément au Plan climat de juillet 2017 et à la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Ces pistes peuvent être étayées à partir des croisements ou des complémentarités disciplinaires prévus par les programmes, par exemple avec le programme de terminale de géographie :

- sur le rapport que les sociétés démocratiques entretiennent avec leur environnement. L'exploitation de ces ressources (eaux, énergies, sols, biomasse, etc.) par les sociétés a des conséquences importantes sur celles-ci (surexploitation, épuisement...) et sur l'environnement (dégradation, modifications majeures). Une nécessaire préservation et/ou conservation de ces ressources apparaît donc essentielle, dans une logique de durabilité (transition écologique par exemple).
- sur l'action des sociétés face aux risques : le risque est accentué et aggravé par les activités humaines mais aussi perçu et construit par les sociétés. Étudier le risque suppose de s'intéresser aux aléas, à la vulnérabilité et à l'exposition mais aussi aux échelles (spatiales, temporelles) et aux dimensions sociales.



## L'émergence de nouvelles formes de débat démocratique et d'engagement citoyen

### La pluralité des formes d'engagement

La réponse au défi environnemental est intrinsèquement liée à la notion d'engagement, qui peut s'entendre comme « toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause<sup>13</sup> ». Elle s'exprime notamment à travers :

- le vote ;
- la signature de pétitions en ligne, telles que la pétition « stop à la 5G » initiée par les associations PRIARTEM et Agir pour l'environnement, qui rassemble en 2021 environ 129 000 signataires, ou l'« Affaire du siècle », pétition lancée par les quatre ONG Notre affaire à tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot, ayant recueilli plus de 2 millions de signatures pour dénoncer l'« inaction climatique » de l'État, ce qui a conduit pour la première fois la justice à reconnaître que l'État avait commis une « faute » en se montrant incapable de tenir ses engagements de réduction des gaz à effet de serre sur la période 2015-2018 ;
- la participation à des manifestations (« grève des jeunes pour le climat » en 2019, par exemple) ;
- l'engagement au sein d'un parti politique comme Europe Écologie Les Verts en France ;
- la simple adhésion, le don ou l'engagement actif au sein d'une association de protection de l'environnement (qui, si elle est agréée, a vocation à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement, peut être désignée pour participer aux instances consultatives afin d'examiner les politiques d'environnement et de développement durable, et peut conduire une action devant les juridictions administratives, des actions de groupe et des actions de défense des intérêts individuels).

### Une multiplicité des actions et des formes de militantisme

Il est ainsi intéressant de pointer la pluralité des formes d'engagement et les profils très divers des nombreuses associations mobilisant l'opinion publique sur les questions environnementales. Si des associations comme Greenpeace ou le WWF ont comme préoccupation centrale l'écologie, d'autres militent également en faveur des droits de l'homme comme la FIDH (Fédération internationale pour les droits humains) ou OXFAM (*Oxford Committee for Famine Relief*). En France, une cinquantaine d'organisations se sont unies pour porter ensemble un pacte de la convergence de l'écologie et du social (Pacte du pouvoir de vivre<sup>14</sup>), avec Nicolas Hulot comme personnalité publique phare. Ces associations interviennent ainsi à différentes échelles : elles peuvent être force de proposition auprès des pouvoirs publics ou œuvrer par des manifestations visant à faire pression sur les États, en marge des sommets.

Les actions en faveur de l'environnement peuvent prendre différentes formes, des plus pacifiques aux plus radicales : actions de sensibilisation, actions de non-coopération, actions directes défensives ou offensives. Ainsi, à l'échelle locale, les projets

13. D'après Sawicki F. et Siméant J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, 2009, vol. 51, p. 97-125.

14. Deux syndicats, la CFDT et le CFCT, ont participé à l'écriture des [90 engagements du Pacte](#).



d'aménagement peuvent susciter de fortes oppositions, en lien avec l'affirmation d'enjeux environnementaux. Dans le cas des ZAD (« zones à défendre »)<sup>15</sup>, l'expression des tensions, liées à des usages contradictoires de l'espace entre la puissance publique (collectivités territoriales, services de l'État) et les militants occupant de façon permanente (et illégale) le site, peut s'illustrer par des formes de violence révélatrices d'une forte contestation d'un modèle de société. L'exemple du projet controversé d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est de ce point de vue emblématique : il pourrait s'agir de faire étudier aux élèves la dynamique du phénomène et ses principales étapes avec la création de la ZAD, l'apparition et l'expansion d'un nouveau mode de contestation environnementale (y compris dans ses revendications altermondialistes) et d'analyser les réponses que les pouvoirs publics ont essayé d'y apporter, telles que le référendum local, qui n'a pas permis de sortir de l'impasse<sup>16</sup>.

Parallèlement, se développent des formes d'oppositions de certains citoyens aux adaptations considérées comme nécessaires : l'opposition aux éoliennes ou aux parcs de panneaux solaires, relayées par des personnalités politiques, illustre la complexité du problème, dans la mesure où différents arguments écologiques sont avancés par les pro et les anti-éoliens. Du côté des opposants, la nature de l'argumentation (atteinte au patrimoine, détérioration du paysage, bruit des pales, impact sur les oiseaux...) met en perspective les conflits d'usage autour de l'espace ainsi que les tensions entre intérêt individuel et collectif dans le cadre du territoire de proximité. Dans ce contexte se pose la question des rôles respectifs de l'État, des collectivités et de la concertation de l'ensemble des acteurs dans la recherche de solutions adaptées, notamment en ce qui concerne les décisions d'aménagement local.

### Face au défi environnemental, un modèle de société de plus en plus interrogé et des réponses à co-construire

Alors que les Nations unies réaffirment le droit des peuples à l'information sur l'environnement<sup>17</sup>, la prise en compte de cette dimension s'exprime dans l'opinion publique en lien avec les enjeux suivants : nourrir les hommes, préserver et partager les ressources, changer les pratiques urbanistiques dans le cadre de villes durables, développer des modes de transports doux (très faiblement ou non carbonés). Elle amène à repenser les notions de ressources et de besoins et à interroger le modèle de croissance économique de nos sociétés. La croissance du PIB générant davantage de pressions sur les ressources naturelles et des dégradations importantes de l'environnement, une partie des citoyens en appelle à un modèle de décroissance, soulignant par exemple qu'avec le modèle actuel, la destruction de la forêt amazonienne augmente régulièrement le PIB du Brésil par exemple ou que les marées noires créent de la richesse nationale en mobilisant des entreprises, des salariés et des machines. L'implication des citoyens dans le débat et dans l'action publique est essentielle dès lors qu'il s'agit de trouver, démocratiquement, les voies et les moyens de vivre ensemble.

Les formes de l'engagement évoluent. Une défiance envers les structures militantes très hiérarchisées (partis et syndicats) se développe (défiance qui peut s'exprimer au travers de l'abstention électorale) alors que les mobilisations citoyennes prennent de l'ampleur comme en témoigne le succès des marches pour le climat, manifestations d'inspiration

15. ZAD (zone d'aménagement différé ; zone à défendre), une définition du site Géoconfluences.

16. Philippe Subra, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des "zones à défendre" » (2008-2017) », *Hérodote*, 2017/2, n° 165, p.11-30.

17. [Déclaration commune des experts des droits de l'homme des Nations unies pour la Journée mondiale de l'environnement](#), 4 juin 2021, Nations unies, Conseil des droits de l'homme.

écologique répondant à des appels locaux ou internationaux, dont le but est d'inciter les pouvoirs publics à accentuer la lutte contre le réchauffement climatique. La jeunesse se mobilise particulièrement autour des enjeux environnementaux. Il peut être intéressant d'étudier la figure militante et très médiatisée de Greta Thunberg pour analyser son rôle et sa faculté à appeler à une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement<sup>18</sup>. Cette jeune militante écologiste suédoise reçoit un accueil contrasté, de l'adhésion au rejet, parfois violent. En France, face à l'ampleur de la mobilisation des lycéens dans le cadre des grèves pour le climat en 2019, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a proposé des réunions thématiques dans tous les lycées de France afin que les élèves, les enseignants et les personnels débattent autour des enjeux climatiques et des réponses qui peuvent y être apportées<sup>19</sup>. À l'issue de ces débats, le ministère s'est engagé sur huit axes d'accompagnement et d'actions<sup>20</sup> :

- faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité ;
- identifier un binôme d'éco-délégués<sup>21</sup> par collège et par lycée (avec un objectif : 20 000 éco-délégués en 2020) ;
- consacrer une séance annuelle complète des conseils académiques de la vie lycéenne et du conseil national de la vie lycéenne aux thématiques du développement durable ;
- intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable ;
- engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3D ;
- étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège ;
- intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologiques et professionnelles ;
- créer, dès la rentrée 2019, un prix « EDD 2030 » pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées.

## De nouvelles formes de débat démocratique et d'engagement citoyen

Par ailleurs, de nouvelles formes de débat démocratique et d'engagement citoyen émergent. Ainsi, à la suite du mouvement dit des « gilets jaunes » et à la demande du président de la République Emmanuel Macron, se met en place en 2019 la [Convention Citoyenne pour le Climat](#). Composée de 150 personnes tirées au sort et représentatives de la diversité de la société, la convention a eu pour mandat de proposer une série de mesures (149 propositions) permettant d'atteindre « une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale ». On notera que les propositions des 150 citoyens s'accompagnent d'un

18. Sophie Gindensperger, « [Greta Thunberg, itinéraire médiatique d'une icône mondialisée](#) », fiche ressource parue dans le dossier pédagogique de la Semaine de la presse et des médias dans l'École 2020, Clémi.

19. « [Changement climatique et mobilisation de la jeunesse : des débats dans les lycées](#) », actualités, site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, mars 2020.

20. « [Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité](#) », actualités, site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, juin 2020.

21. « [Des élèves éco-délégués pour agir en faveur du développement durable](#) », actualités, site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

« serment des citoyennes et des citoyens pour le climat » (28 février 2021). Bien que toutes les propositions de la convention n'aient pas été reprises dans la [loi « Climat et résilience » du 22 août 2021](#), le pouvoir politique voulait associer les citoyens au débat alors que le système représentatif peine à répondre aux nouveaux enjeux et que la participation aux élections est déclinante.

Reconnaître au citoyen un rôle d'acteur à part entière suppose de l'informer et de le former pour dépasser les approches globalisantes et catastrophistes (malheureusement relayées par certains médias et par les réseaux sociaux). L'École joue un rôle clé pour éduquer : une éducation au choix et à la connaissance de notre monde.

### Focus : l'éducation au développement durable

Dans le cadre scolaire, l'éducation au développement durable (EDD) concerne tous les élèves, tous les enseignements et tous les niveaux. Elle permet aux élèves d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement et s'intègre au fonctionnement des établissements. L'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, amène ainsi, dans le cadre de sa stratégie nationale et académique, les élèves à s'engager en faveur du développement durable. Le professeur pourrait conduire une réflexion sur le rôle des élèves, des référents EDD, des éco-délégués, de l'articulation possible entre un projet d'EMC et le chef-d'œuvre dans une démarche de développement durable... L'organisation de temps forts au sein des établissements témoigne de la mobilisation en faveur du développement durable.

**La semaine européenne du développement durable** est organisée en septembre-octobre et permet de faire connaître l'agenda 2030 dans toute l'Europe. Elle encourage les parties prenantes de tous les territoires à organiser des actions en lien avec les objectifs de développement durable. D'autres actions existent à l'échelle nationale comme **la semaine du climat**, en octobre. Les instances lycéennes (conseil de vie lycéenne et conseil académique de vie lycéenne), lieux privilégiés d'écoute et d'échanges au sein desquels les élèves de la voie professionnelle sont représentés, jouent également un rôle.

## Bibliographie, sitographie, ressources

### Bibliographie

- La revue *Développement Durable et Territoires*.
- Audier (Serge), « [Le défi écologique : une question soluble démocratiquement ?](#) », enregistrement dans le cadre de la conférence « La démocratie est-elle armée pour affronter le péril écologique ? », Maison de la recherche en sciences humaines, mai 2019.
- Audier (Serge), *La Cité écologique, pour un éco-républicanisme*, La Découverte, 2020.
- Blondiaux (Loïc), Bourg (Dominique), Cohendet (Marie-Anne), Fourniau (Jean-Michel), *La démocratie écologique. Une pensée indisciplinée*, Colloque de Cerisy, 2022.
- Beucher (Stéphanie), *Les transitions*, La Documentation photographique n° 8139, CNRS Éditions, 2021.
- Bréon (François-Marie), Luneau (Gilles), *Atlas du climat. Face au défi du réchauffement*, Autrement, 2020.
- Caron (Patrick), Châtaigner (Jean-Marc), *Un défi pour la planète : les Objectifs de développement durable en débat*, éditions Quae, 2017.
- Chansigaud (Valérie), *Les combats pour la nature, de la protection de la nature au progrès social*, éd. Buchet-Chastel, 2018.
- Gemenne (François), Rankovic (Aleksandar), *Atlas de l'Anthropocène*, Les Presses de Sciences Po, 2019.
- Jouzel (Jean), *Climats passés, climats futurs*, CNRS éditions, 2019.
- Juan (Salvator), *La Transition écologique*, chapitre « écologie et démocratie », Éres, 2011.
- Robin (Jean-Paul), Gaudin (Grégor), Leclerc (Luciana), *Objectifs de développement durable : dossier pédagogique*, éditions réseau Canopé, 2019.
- [Vademecum pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030](#), janvier 2021, Éduscol, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Veyret (Yvette), *Le développement durable. Approche globale*, UPPR éditions, 2017.
- Zarka (Jean-Yves), *La démocratie face aux enjeux environnementaux. La transition écologique*, éditions Mimésis, 2017.

### Sitographie

- Académie de Grenoble : « [Des ressources pour aborder le Covid-19 en lien avec les programmes d'histoire-géographie, COVID et programmes Histoire Géographie](#) », Groupe de réflexion inter-académique, IA IPR et IEN, Grande Région académique Auvergne Rhône Alpes.
- [ADEME](#), agence de la transition écologique.
- [Forum des ressources pour l'éducation au développement durable](#), Réseau Canopé.
- Le site de la Commission européenne. Consulter par exemple [la page consacrée à l'accord de Paris](#).
- Page du site Éduscol consacrée à [l'éducation au développement durable](#).
- [Haut conseil pour le climat](#).
- « [La lutte contre les changements climatiques](#) », ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France Diplomatie.